

Réda Chami retire le «Label Maroc» à sept conserveries

Economie

Posté par: Visiteur

Publié le : 11-07-2008 01:20:15

Sept conserveries de poisson viennent d'être radiées de la liste des entreprises affichant le «Label Maroc» sur leurs produits par le ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles technologies. Le coût élevé des analyses est pointé du doigt par les professionnels.

Ahmed Réda Chami vient de retirer le droit d'usage du label de qualité «Label Maroc» à sept entreprises opérant dans le secteur de la conserve de poisson.

Ainsi, le ministre de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles technologies ne garantit plus les produits mis sur le marché par ces conserveries. Il s'agit de «Nouvelle Casarno» «Cibel» et «Unimer», sociétés spécialisées dans la conserve de sardine à Agadir, de «Samara» à Essaouira et «Belma» à Agadir, opérant dans la conserve de sardine et de filets de maquereaux, ainsi que «Les conserveries marocaines de Doha» à Aït Melloul et «UPA II» à Safi, toutes les deux spécialisées dans la conserve de sardine, filets de maquereaux et de thon.

Au département d'Ahmed Réda Chami, on explique ce retrait du «Label Maroc» par le coût élevé des analyses exigées par le ministère. «La normalisation est une démarche volontaire. Ce sont les professionnels qui contactent le ministère pour bénéficier de ce label. Pour la première fois, le coût de l'opération est co-financé par le ministère. Mais, la démarche n'est pas limitée dans le temps. Il faut un contrôle et des analyses chaque six mois. Et les professionnels ont du mal à supporter le coût de ces contrôles semestriels», souligne Abderrahim Taïbi, chef de la division de la normalisation et certification au ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles technologies.

Une seule petite analyse est facturée à près de 8.000 dirhams et une opération de contrôle moyenne est facturée à près de 40.000 dirhams. Au total, il existe 7.8000 normes marocaines, dont 900 normes concernant l'industrie agroalimentaire.

«Alors, ces entreprises ont demandé au ministère de réduire le nombre des normes. Chose que nous avons faite, en gardant le minimum de normes pour ce label. Mais, malgré cela, les professionnels estiment que le coût reste élevé parce que le marché ne suit pas et le consommateur marocain ne connaît pas assez le «Label Maroc»», ajoute M. Taïbi.

En effet, le «Label Maroc» reste méconnu par la majorité des Marocains qui ne sont d'ailleurs pas de gros consommateurs de poisson. Jusqu'à maintenant, ce label n'a fait l'objet d'aucune large campagne de communication.

Mis en place en 1998, conjointement avec le département des Pêches et à la demande des professionnels, le «Label Maroc» est une marque distinctive attestant la conformité d'un produit de la pêche à sa norme spécifique ainsi qu'aux exigences supplémentaires notifiées par une circulaire particulière pour chaque produit (poisson congelé, conserves de thon, de maquereaux, de sardines

et d'anchois, poissons frais).

«En retirant le droit d'usage du «Label Maroc» à ces conserveries, le ministère ne dit pas que les produits de ces entreprises sont de mauvaises qualités. Vis-à-vis du consommateur, il annonce plutôt qu'il ne garantit plus ces produits-là», tient à préciser le chef de la division de la normalisation et certification au ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles technologies.

Aujourd'hui le Maroc